

Téléfax: +49 (0) 8331 930-880

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Planta® Orange

Date d'impression: 12.10.2015 P311 Page 1 de 7

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Planta® Orange

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Nettoyants d'entretien, sans solvant Catégories de processus [PROC]: 8,10

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BUZIL-WERK Wagner GmbH & Co. KG

 Rue:
 Fraunhofer Str. 17

 Lieu:
 D-87700 Memmingen

 Téléphone:
 +49 (0) 8331 930-6

e-mail: labor@buzil.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +49 (0) 8331 / 930-730

# **SECTION 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

# Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

www.buzil.com

#### 2.3. Autres dangers

Internet:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

# **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

# 3.2. Mélanges

## Composants dangereux

| N° CAS     | Substance  |          |          | Quantité |  |  |
|------------|--|----------|----------|----------|--|--|
|            | N° CE  | Nº Index | N° REACH |          |  |  |
|            | Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] |          |          |          |  |  |
| 26183-52-8 | ethoxylates d'alcools gras                             |          |          |          |  |  |
|            |  |          |          |          |  |  |
|            | Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H302 H319                  |          |          |          |  |  |

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

# Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) nº 648/2004

5% - 15% agents de surface non ioniques, < 5% agents de surface amphotères, parfums, agents conservateurs (Benzisothiazolinone, Methylisothiazolinone).



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Planta® Orange

Date d'impression: 12.10.2015 P311 Page 2 de 7

#### **SECTION 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

NE PAS faire vomir.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

# 5.1. Moyens d'extinction

## Moyen d'extinction approprié

Jet d'eau pulvérisée

mousse résistante à l'alcool

Dioxyde de carbone

Poudre d'extinction

# Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:

Dioxyde de carbone

Monoxyde de carbone.

# 5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination .



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Planta® Orange

Date d'impression: 12.10.2015 P311 Page 3 de 7

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

# **SECTION 7: Manipulation et stockage**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

## Indications concernant le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

# 8.2. Contrôles de l'exposition

# Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

# Protection des yeux/du visage

Protection oculaire: non indispensable.

# Protection des mains

Lors de contact fréquents avec les mains: Porter des gants appropriés.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Temps de pénétration (durée maximale de port) >480 min.

Une liste des gants adaptés - et de toutes indications relatives à la durée pendant laquelle ils doivent

être portés - est disponible sur simple demande.

# Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide

Couleur:

Odeur: Parfums, produits parfumés



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Date d'impression: 12.10.2015 P311 Page 4 de 7

#### Testé selon la méthode

non déterminé

pH-Valeur (à 20 °C): 9,0 - 10,0

Modification d'état

Point de fusion: ca. 0 °C
Point initial d'ébullition et intervalle ca. 100 °C

d'ébullition:

Point d'éclair: non applicable

Inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable
Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

Limite supérieure d'explosivité:

solide: non applicable gaz: non applicable
Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur:

Densité (à 25 °C):

Hydrosolubilité:

non déterminé

1,01 g/cm³

complètement miscible

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé
Viscosité dynamique: <600 mPa·s

(à 25 °C)

Densité de vapeur: non déterminé
Taux d'évaporation: non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en solide: non déterminé

# SECTION 10: Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

# 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

# 10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

# 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Planta® Orange

Date d'impression: 12.10.2015 P311 Page 5 de 7

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

# **SECTION 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

| N° CAS     | Substance                  |         |             |        |        |  |
|------------|----------------------------|---------|-------------|--------|--------|--|
|            | Voies d'exposition         | Méthode | Dose        | Espèce | Source |  |
| 26183-52-8 | ethoxylates d'alcools gras |         |             |        |        |  |
|            | par voie orale             | DL50    | 500 mg/kg   | Rat    | ATE    |  |
|            | dermique                   | DL50    | >2000 mg/kg | Rat    | ATE    |  |
|            | par inhalation aérosol     | CL50    | >5 mg/l     | Rat    | ATE    |  |

# **SECTION 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

| N° CAS     | Substance                        |         |           |           |                                      |          |
|------------|----------------------------------|---------|-----------|-----------|--------------------------------------|----------|
|            | Toxicité aquatique               | Méthode | Dose      | [h]   [d] | Espèce                               | Source   |
| 26183-52-8 | ethoxylates d'alcools gras       |         |           |           |                                      |          |
|            | Toxicité aiguë pour les algues   | CE50r   | 19,6 mg/l | 72 h      |                                      | OCDE 201 |
|            | Toxicité aiguë pour la crustacea | CE50    | 15 mg/l   |           | Daphnia magna (puce<br>d'eau géante) | OCDE 202 |

# 12.2. Persistance et dégradabilité

L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

| N° CAS     | Substance   |        |    |        |  |  |
|------------|---|--------|----|--------|--|--|
|            | Méthode   | Valeur | d  | Source |  |  |
|            | Évaluation  |        |    | •      |  |  |
| 26183-52-8 | ethoxylates d'alcools gras                          |        |    |        |  |  |
|            | OECD 301  | >60%   | 28 |        |  |  |
|            | Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). |        |    |        |  |  |

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

# 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

# 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Planta® Orange

Date d'impression: 12.10.2015 P311 Page 6 de 7

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

#### Code d'élimination des déchets-Produit

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps

gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

## Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE,

MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés

séparément); emballages en matières plastiques

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

# **SECTION 14: Informations relatives au transport**

Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables

au transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables

au transport.

Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables

au transport.

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables

au transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR non

L'ENVIRONNEMENT:

# **SECTION 15: Informations réglementaires**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV): <30%

# Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

#### **Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Planta® Orange

Date d'impression: 12.10.2015 P311 Page 7 de 7

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## **SECTION 16: Autres informations**

#### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Catégorie de processus selon ECHA guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, chapitre R.12:

PROC 1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable.

PROC 8 (transfert): Diluer des concentrats, appliquer des nettoyeurs de pipe.

PROC 10 (application au rouleau ou au pinceau): Méthodes d'application sans pulvériser de grandes zones.

PROC 11 (Pulvérisation en dehors d'installations industrielles): Méthodes d'application: pulvérisation de grandes zones (p. ex. haute pression processus, canon à mousse).

PROC 19 (Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau): Se laver et désinfecter les mains.

# Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

# Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

P311 V08

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)